

Aliments et drogues—Loi

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Madame la Présidente, je vais intervenir très brièvement en tant que porte-parole de mon parti en matière d'aliments et de drogues. Je crois que notre porte-parole en matière de consommation et de corporations se serait chargé lui-même de le faire s'il avait été parmi nous ce soir.

Nous voyons dans ce projet de loi une mesure qui resserre la législation actuelle sur l'étiquetage et la production d'additifs alimentaires. Nous croyons qu'elle sera fort utile aux fabricants de produits alimentaires qu'elle protégera contre l'ajout d'additifs en provenance d'autres pays ou de certaines provinces, des additifs qui ne sont pas autorisés au Canada. Ce projet de loi investit le ministère de la Consommation et des Corporations des pouvoirs nécessaires pour contrôler les livraisons d'aliments d'une province à l'autre, ou en provenance de l'étranger, en prélevant des échantillons pour les analyser afin de voir si les additifs ajoutés aux aliments et aux boissons sont conformes aux normes canadiennes.

Comme le ministre l'a signalé, cette affaire a découlé d'un petit litige au sujet de la prétendue bière légère de Labatt. Après que l'affaire a été renvoyé à la Cour suprême, il a été décidé que l'ancienne Loi sur les aliments et drogues ne permettait pas au gouvernement fédéral d'exercer la surveillance nécessaire. Ces modifications visent à éclaircir la situation et à affermir la loi. Nous proposons de renvoyer ce court projet de loi au comité, pour permettre aux importateurs de l'industrie alimentaire et aux fabricants de produits alimentaires d'évaluer la proposition pour voir si elle est conforme à leurs exigences ainsi qu'à celles des consommateurs canadiens.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir proposé ce projet de loi. En toute franchise, les libéraux ont tout gâché en renvoyant cette question devant les tribunaux. Les mesures que prend aujourd'hui le gouvernement visent à réparer le gâchis créé par l'ancien gouvernement libéral.

M. Epp (Provencher): Nous le faisons pour tous les buveurs de bière.

M. Rodriguez: Je bois moi-même de la bière légère et quand un gouvernement commence à tripoter le pourcentage, je deviens extrêmement . . .

M. Epp (Provencher): Pas moi.

M. Rodriguez: Je sais que la ville dont le ministre était conseiller municipal est encore au régime sec. Il est tout à fait normal qu'il propose ce projet de loi ce soir.

M. Althouse: Il prêche pour son saint.

M. Rodriguez: Personne ne peut l'accuser de conflit d'intérêt, bien loin de là.

Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir clarifié cela. J'apprécie particulièrement l'alinéa 6.1(1) qui déclare:

Dans le cas où une norme est prescrite pour un aliment, le gouverneur en conseil peut, par règlement, spécifier que cette norme ou un élément particulier de celle-ci est nécessaire à la prévention d'un préjudice à la santé des consommateurs ou acheteurs de cet aliment.

Dans le passé, nous avons fait preuve d'un laxisme notoire sur cette question des additifs alimentaires. Je me souviens de l'époque où l'on injectait du colorant rouge dans la viande pour qu'elle ait l'air plus rouge dans les étalages. Cet article me rassure car nous allons maintenant avoir quelqu'un de responsable pour prendre des décisions conformes à la santé des acheteurs de produits alimentaires.

J'ai une autre préoccupation à laquelle ce projet de loi ne répond pas. Puisque le ministre est d'humeur à écouter les interventions sur la question de la bière et de l'alcool, je crois savoir qu'il y a certaines bières que nous ne pouvons pas obtenir en Ontario.

M. Epp (Provencher): La législation des boissons alcoolisées en Ontario.

M. Rodriguez: Le ministre dit que c'est à cause de la législation ontarienne sur les boissons alcoolisées. Je tiens à lui dire très clairement ceci: il faudrait qu'il rencontre ses homologues du gouvernement de l'Ontario pour essayer de régler quelques-uns de ces problèmes. Nous parlons de libre-échange avec les États-Unis, et nous ne sommes même pas capables d'avoir le libre-échange entre nos propres provinces. Quand je vais en Nouvelle-Écosse, je suis content de boire de la bière Moosehead. Pourtant, en Ontario, je ne peux pas me la procurer. Voilà un problème de libre-échange au Canada. Nous avons des obstacles au libre-échange entre nos propres provinces. Puisque le ministre a remis de l'ordre dans la pagaille créée par les libéraux, peut-être devrait-il essayer de voir ce qu'il est possible de faire pour atténuer ce problème des entraves au libre mouvement des produits alimentaires au Canada.

Je me souviens d'un autre cas où McDonald's ne pouvait pas faire venir des petits pains à hamburger de l'ouest du Canada. La compagnie a fini par acheter des petits pains américains parce qu'elle ne pouvait pas les faire venir d'une province canadienne à une autre. Je profite de cette occasion car ce sont des choses que le ministre devrait savoir.

M. Kaplan: Règlement, madame la Présidente. Normalement, je n'interviendrais pas, mais il ne reste que 20 minutes et je me demande si le député, tout en nous parlant du point de vue du NPD sur les hamburgers, se rend compte qu'il y a d'autres projets de loi que nous espérons pouvoir aborder avant 20 heures ce soir.

• (1940)

M. Murphy: Je soulève la même objection, madame la Présidente. Pour répondre aux inquiétudes du membre du caucus libéral, nous avons certainement l'intention . . .

M. Prud'homme: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Ais-je bien entendu le député dire: «le président du caucus libéral?»

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. La parole est au député de Churchill (M. Murphy).